

Image not found or type unknown



donation et succession

Par **CALOU44**, le **24/01/2022** à **10:32**

bonjour

succession en cours deces pere dec2021 à 83 ans , un conjoint survivant et 2 filles.

donation faite en mars 2012 , que devient cette donation usufruit au survivant et nu propriete aux enfants.

est ce que cette donation est de retour dans la succession en totalité ou pas ?

Par **youris**, le **24/01/2022** à **11:53**

bonjour,

pour répondre, il faut savoir de quel type de donation, il s'agit.

il existe :

- donation au dernier vivant.
- donation-partage.
- donation hors part successorale.
- donation en avancement de part.

certaines sont rapportables à la succession et pas d'autres.

salutations

Par **Marck.ESP**, le **24/01/2022** à **12:17**

Bonjour

[quote]

Donation faite en mars 2012 , que devient cette donation usufruit au survivant et nu propriete aux enfants.

[/quote]

Madame votre mère est aujourd'hui seule usufruitière.

[quote]

Est ce que cette donation est de retour dans la succession en totalité ou pas ?

[/quote]

L'usufruit étant prévu réversible dès le départ, vous deux (les filles), restez nues-propriétaire et votre mère reçoit l'usufruit (usage ou fruits).